

La Défense, 27 May 2011

Dexia Crédit Local decided to issue on 31 May 2011 – EUR 22,000,000 – Floating Rate Notes due May 2016.

The Base Prospectus dated 7 January 2011 relating to the Euro Medium Term Notes Programme, the Supplements to the Base Prospectus dated 28 February 2011, 12 April 2011 and 13 May 2011 approved by the *Commission de Surveillance du Secteur Financier* and the Summary of the Programme translated in French are available on the website of the issuer (www.dexia-creditlocal.fr), at the registered office of the issuer: Tour Dexia La Défense 2 – 1, Passerelle des Reflets – TSA 92 202 - 92919 La Défense Cedex, France, and at the office of the Paying Agents.

The Final Terms relating to the issue will be available on the website of the Luxembourg Stock Exchange (www.bourse.lu), at the office of the issuer: Tour Dexia La Défense 2 – 1, Passerelle des Reflets – TSA 92 202 - 92919 La Défense Cedex, France, and at the office of the Paying Agents.

La Défense, le 27 mai 2011

Dexia Crédit Local a décidé d'émettre des Obligations, en date du 31 mai 2011, pour un montant de 22.000.000 d'euros, à taux flottant, à échéance mai 2016.

Le Prospectus de Base en date du 7 janvier 2011 relatif au Programme d'émission d'obligations (Euro Medium Term Note Programme), les suppléments au Prospectus de Base datés du 28 février 2011, du 12 avril 2011 et du 13 mai 2011 approuvés par la Commission de Surveillance du Secteur Financier ainsi que le Résumé du Prospectus de Base traduit en français sont disponibles sur le site de l'émetteur (www.dexia-creditlocal.fr), à l'adresse de son siège social: Tour Dexia La Défense 2 – 1, Passerelle des Reflets – TSA 92 202 - 92919 La Défense Cedex, France, et auprès des Agents Payeurs désignés dans le Prospectus de Base.

Les Final Terms relatifs à l'émission seront disponibles sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), à l'adresse du siège social de l'émetteur: Tour Dexia La Défense 2 – 1, Passerelle des Reflets – TSA 92 202 - 92919 La Défense Cedex, France, et auprès des Agents Payeurs désignés dans le Prospectus de Base.